

30 juin 2016



SOCIAL-MEDICAL



CNAS du 23 juin 2016 : Chèque-repas



Le SNAPATSI revendique l'instauration des chèque-repas (*équivalent du ticket restaurant*) à l'instar de ce qui se fait dans le privé et dans certains ministères (*finances notamment*).

Le SNAPATSI a demandé lors de la réunion du groupe de travail de la Commission Nationale d'Action Sociale (CNAS) du 22 mars 2016 la mise en place d'un groupe de travail sur l'instauration du chèque repas pour les PATS.

Le SNAPATSI a obtenu la validation de ce groupe de travail lors de la plénière de la CNAS du 23 juin 2016.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

LE SNAPATSI VOUS DEFEND